

le travail

Edition spéciale pour les travailleurs en lock-out de Charleroi-Boyer Juin 1978



**"On se bat
pour
l'application
de la
convention...
et pour
garder notre
syndicat!"**

"Depuis le 1er février 1978, nous, les travailleurs de Charleroi-Boyer, en avons vu de toutes les couleurs. Il y eut tout d'abord lock-out, puis une somme incalculable de procédures judiciaires visant à nous paralyser.

Charleroi-Boyer, c'est le Commonwealth Plywood du secteur public. Car, chez nous, il y a des scabs. Des scabs qui, avec l'aide de la direction du Centre d'Accueil, ont réussi à obtenir une injonction pour réintégrer les rangs du syndicat CSN. Chez nous, il y a des "bouncers", des arrestations, des outrages au tribunal, la police sur les lignes de piquetage, des détentions au poste de police, etc...

Le conflit de Charleroi-Boyer, c'est un conflit qui tire son origine de l'entêtement d'un boss à passer par dessus la convention, à couper des postes, à en fusionner d'autres, à accroître le fardeau de tâche et à congédier des personnes.

Le conflit de Charleroi-Boyer, c'est la décision d'un boss qui préfère dépenser l'argent des contribuables pour réprimer les travailleurs plutôt que d'appliquer la convention collective.

Le conflit de Charleroi-Boyer, c'est le lock-out illégal d'un boss qui a décidé d'appliquer intégralement les politiques de coupure de postes du gouvernement. C'est un conflit qui a reçu la bénédiction du gouvernement, semble-t-il, puisque celui-ci refuse d'intervenir...à moins qu'une direction locale soit plus forte que ceux qui ont été élus pour diriger la province!"

La recette patronale pour tenter de casser un syndicat

Après sept à huit séances de négociation pour régler 74 griefs, dont certains dataient de 1976, les syndiqués de Charleroi-Boyer décident d'occuper leur cafétéria afin de forcer la partie patronale à négocier. S'ajoutent à ces problèmes d'application de la convention les coupures de postes.

En effet, le directeur de Charleroi-Boyer, Jocelyn Haman, augmente le nombre de cadres tout en leur donnant pendant quatre des cinq jours de travail, les mêmes tâches que s'ils étaient travailleurs syndiqués. Cette coupure équivaut à sept postes d'éducateur. La direction refuse aussi de remplacer les absences notamment en effectuant cinq mises à pied d'éducateurs suppléants. Puis elle augmente le fardeau de tâche des travailleurs de l'entretien ménager, congédie des personnes en congés-maladie, multiplie les fusions de postes sans négociation.

Au lieu de négocier, le directeur général de ce centre d'accueil pour déficients fait évacuer la cafétéria par l'escouade anti-émeute de Montréal. Le lendemain, mercredi 1er février, le directeur-général refuse l'accès à tous les salariés du quart de travail de jour, confirmant ainsi son lock-out illégal.

Ce même soir, l'exécutif du syndicat rencontre la direction du centre d'accueil pour lui remettre copie des points en litige. La partie patronale répond en remettant copie d'une injonction obtenue sous prétexte que le directeur-général a été bousculé par trois méchantes grévistes...! L'injonction interdit tout piquetage aux abords du centre.

L'intimidation... ou comment recruter des scabs?

Puis suivent des téléphones, lettres, menaces de poursuites pour outrages au tribunal, menaces de congédiements, etc... Près de 26 employés à temps partiel et une vingtaine à temps plein décident de franchir les lignes de piquetage. Protégés par la



La police est continuellement aux abords du Pavillon Charleroi-Boyer.

police et par des "bouncers" que la direction a embauchés, terrorisés par les menaces patronales, ils rentrent au travail sans protection.

L'employeur se paye ensuite des annonces dans le Journal de Montréal et dans Le Devoir pour recruter du personnel scab supplémentaire.

La violence sur les lignes de piquetage

Depuis le début du conflit, il n'y a pas un matin sans policier sur la ligne de piquetage. Ils sont entre 4 et quinze à chaque matin.

Les scabs, les cadres et les fiers-à-bras défoncent allègrement les lignes de piquetage avec leur voiture. Le 24 février, deux grévistes sont légèrement blessés. Des six personnes qui seront bousculées ou renversées, l'une d'entre elle ira même à l'hôpital. Une journée, un des scabs s'en prend même à un piéton qu'il pense être un gréviste. Il sera reconnu coupable en cour de l'avoir battu et sera condamné...à garder la paix pendant six mois!

Des arrestations sur la rue

Le 23 février, deux membres de l'exécutif du syndicat sont littéralement "kidnappés" par deux sergents-détectives et détenus sans raison pendant 18 heures. On les soumet alors à d'interminables interrogatoires. On les menace tout en leur interdisant de rencontrer leur avocat.

Depuis, on les accuse d'introduction par effraction avec intention de commettre un acte criminel. Ces deux personnes, si elles sont condamnées, sont passibles de 14 ans de prison!

Des outrages au tribunal

Neuf syndiqués sont accusés d'outrage au tribunal ou, si vous préférez, d'avoir piqueté! De plus, quatorze personnes ont été accusées d'avoir participé à une grève illégale. Le syndicat fut alors acquitté ainsi que les lock-outés. Seul l'exécutif fut condamné à payer \$1,200 d'amendes.

Le Travail

Edition spéciale pour les
travailleurs de Charleroi-Boyer

Produit par le service d'information de la CSN

Photographie:

Jean-Claude Champagne
Des grévistes

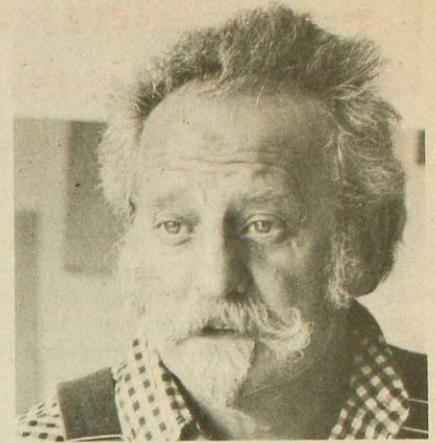


La solidarité

Depuis les débuts du conflit, les lock-outés de Charleroi-Boyer sont solidaires des autres conflits de la CSN tel celui de Radio-Mutuel ou Commonwealth Plywood. Ils profitent aussi de la solidarité des autres travailleurs.

Ainsi, le fonds de grève de la CSN a versé plus de \$22,300 en prestations aux grévistes. Cette brochure ainsi que les communiqués de presse sur le conflit ont été payés à même le budget de publicité préventive du fonds de grève. Les lock-outés ont aussi recueilli près de \$14,000 des autres syndicats de la CSN. De ce montant, \$2,000 provenaient d'un spectacle organisé par le syndicat. Ils ont aussi recueilli de l'argent en vendant un macaron qui fit connaître leur conflit.

La solidarité de tous les travailleurs membres de la CSN s'est ainsi exprimée, non seulement à travers un appui aux lignes de piquetage, mais aussi à travers le fonds de grève de la CSN.



Charles Simard
1 an ½ d'ancienneté,
président du syndicat

“Dans le conflit de Charleroi-Boyer, on peut voir que le supposé “préjugé favorable aux travailleurs” du P.Q. n'est qu'une mauvaise plaisanterie d'un politicien en mal de publicité.

Sinon comment peut-on expliquer qu'il y ait un lock-out illégal à Charleroi-Boyer et que ce gouvernement, si porté sur la légalité, accepte cette situation?

Comment peut-on expliquer que ce gouvernement tolère que Charleroi-Boyer embauche des scabs?

Comment peut-on expliquer que ce gouvernement utilise l'injonction pour empêcher tout piquetage?

Comment peut-on expliquer que ce gouvernement dépense l'argent des contribuables pour financer Charleroi-Boyer qui s'en sert pour passer des annonces réclamant du personnel-scab? qui s'en sert pour embaucher des gardes de sécurité? ...qui s'en sert pour payer des avocats, etc...

Ce gouvernement ne prend pas plus pour les travailleurs que ceux qui l'ont précédé. Au lieu d'appliquer la convention, il préfère l'affrontement, les coupures de postes, les griefs qui ne se règlent pas.

Sinon, comment expliquer les 80 conflits en cours de convention qui ont été menés par les travailleurs des Affaires Sociales?

Sinon, comment peut-on expliquer le nombre record de griefs en suspens... près de 5,000 selon les premières estimations, dont 800 au seul greffe provincial qui prendrait près de 3 ans à statuer sur leur valeur.”

La loi anti-scab... c'est pour qui?

Lorsque les scabs ont commencé à être embauchés à Charleroi-Boyer ou lorsque tout simplement certains employés se sont mis à rentrer au travail, les travailleurs ont réagi. Ils ont tout d'abord consolidé leur rang puis ont informé ceux qui traversaient leur ligne de piquetage.

Trois scabs ont ainsi arrêté de travailler et ont joint les rangs du syndicat.

Le syndicat décida alors de hausser la cotisation syndicale à 25% tout en excluant le personnel-scab du syndicat. Ceux-ci devaient réagir quelques semaines plus tard.

Ils demandèrent une injonction pour réintégrer les rangs du syndicat et abaisser leur cotisation syndicale. Le tribunal décida de leur donner raison notamment en suspendant la Constitution du Syndicat.

C'est rare qu'on voit une injonction qui s'ingère dans les affaires des Associations patronales ou derrière les portes closes des conseils d'administration!



Les affiches des lock-outés sur les scabs qui travaillent à Charleroi-Boyer.

Le conflit: un gaspillage d'argent pour satisfaire les patrons

Avant le 26 octobre 1977, il n'y avait pas d'exécutif du syndicat à Charleroi-Boyer. Bref, le syndicat était inexistant même s'il y avait une accréditation. Quant l'exécutif voulu rencontrer la direction de l'institution pour régler des griefs, la partie patronale s'est opposée à ce que le conseiller technique de la CSN soit avec nous. Quinze jours plus tard, les patrons acceptaient mais nous proposaient un comité conjoint plutôt que de passer via le comité de grief dûment constitué.

Après trois mois d'existence de l'exécutif, c'était le lock-out. C'est donc autant pour faire reconnaître notre syndicat que pour faire appliquer notre convention que nous sommes en conflit.

Comment le gouvernement du Parti Québécois peut-il tolérer que l'argent des contribuables serve à casser un syndicat. Comment peut-il tolérer que l'argent des travailleurs serve en dépenses inutiles comme cela fut le cas à l'hôpital de Sorel (lock-out illégal et injonctions...) ou au CLSC Mille-Iles.

Au lieu de couper des postes et prétendre faire des économies en restreignant le budget des Affaires Sociales, il devrait plutôt appliquer la convention. C'est là qu'il réaliserait des économies! Non pas en provoquant l'affrontement, en engageant des gardes de sécurité, en payant des frais d'avocats, des annonces dans les journaux et des lettres recommandées. Les travailleurs ne sont pas tous comptables mais ils savent voir clair quand on gaspille et dilapide leur argent et l'argent des contribuables. A moins que tous les principes qui soutiennent les arguments de la contre-réforme Forget-Lazure ne soient que de belles paroles et que le but visé est de rentrer dans la tête de la population "que nous n'avons pas les moyens"... Une façon comme une autre de préparer les prochaines négociations du secteur public!

Marjolaine Denis, 2 ans d'ancienneté, trésorière du syndicat

"Quand on m'a arrêtée sur la rue, quand on m'a volé 18 heures de ma vie à m'interroger au poste de police, quand on m'a accusée d'un crime que supposément j'aurais commis et qui me vaudrait 14 ans de prison, quand on m'a menacée et quand on m'a accusée d'outrage au tribunal, je me suis dit qu'ils ne leur resteraient plus grands armes contre nous. Cette justice-là, on la connaît. C'est celle qui envoie les gars de la CTCUM en prison et qui innocente les tireurs à gage de Robin Hood, c'est celle qui condamne 22 gars de la Plywood à des peines variant entre 6 jours et 2 mois de prison et qui oblige un scab qui a battu un piéton à...garder la paix publique pendant 6 mois."

Dorothée Valois, vice-présidente du syndicat

"J'ai été détenue pendant 18 heures, soit du jeudi soir jusqu'au vendredi après-midi et ceci sans que j'aie pu voir un avocat. Comme vous pouvez voir, j'ai l'air d'une dangereuse criminelle. Dans notre conflit, Lazure se lave les mains, laissant l'administration locale faire ce qu'elle veut. Le fin fond du conflit est un de reconnaissance syndicale. Parce que pendant longtemps, nous avons eu une formule de gestion participative (cogestion), nous avons peu à peu laissé tomber notre syndicat. Lorsque nous l'avons repris en main, l'administration ne voulait plus rien savoir. Tout grief était automatiquement référé à l'arbitrage."

Ça aura coûté des milliers de dollars pour ne pas appliquer la convention



André Palardy,
6 ans d'ancienneté

"Les scabs sont des gens qui n'ont pas de conscience. Certains sont des peureux, d'autres sont purement anti-syndicaux...quelques-uns d'entre eux ont aussi besoin d'argent. Ce qui ne justifie pas leur conduite. Ils sont manoeuvrés par la direction de l'hôpital. L'injonction qu'ils ont obtenu, on viendra pas me dire que ce sont eux, les scabs, qui en ont eu l'idée et qui ont eu les moyens de payer l'avocat. Tout ça n'est qu'une tactique patronale, comme à Commonwealth Plywood où le patron joue avec les scabs et leur fait faire ce qu'il veut."



Benoît Lanther,
5 ans d'ancienneté

"Un des problèmes qui a suscité notre action, c'est le fait qu'ils ont cogédié une personne qui avait 10 ans d'ancienneté lorsqu'elle était en congé-maladie. On ne voit même pas ça dans les entreprises privées. Et puis, il y a eu aussi les coupures de postes. Bref, ils veulent rentabiliser le Pavillon comme s'il s'agissait d'une entreprise capitaliste. Ils empiètent les mêmes tactiques, tout en jouant avec l'argent des contribuables. Un boss d'une entreprise privée ne permettrait pas un tel gaspillage d'argent. Mais, comme c'est pas le leur..."



Marlène Dubé,
éducatrice suppléante

"Je suis une de celles qu'ils ont mis à pied. J'étais régulière même si je remplaçais les éducateurs en congés. On m'a mis à pied comme si j'étais du bétail. Il y aurait beaucoup plus de chances de régler le conflit s'ils fusionnaient les postes de Hamman et de Vézina en un seul. Leur règlement de compte qui se fait sur notre dos serait terminé. C'est là qu'on devrait l'appliquer la contre-réforme Forget Lazure... Au moins, les patients n'en souffriraient pas!"



Léopold Ouimet,
5 ans d'ancienneté

"Je travaille à l'entretien ménager. L'administration a tout changé ma définition de poste. Ils voulaient en plus me faire faire continuellement des déménagements, me faire pelleter la neige, etc... Pendant que je faisais ça, je n'avais plus le temps de faire l'ouvrage pour lequel j'étais payé. Nous sommes trois à l'entretien ménager et tous trois avons eu des augmentations du fardeau de tâche. Pourtant, même si on faisait l'ouvrage des gens de la "maintenance", on ne recevait pas leur salaire."



Diane Bertrand, 7 ans d'ancienneté

"Je suis éducatrice et je m'occupe d'environ 12 enfants débiles moyens. Le conflit remonte à il y a deux ans. Le Pavillon était alors sous tutelle. Le tuteur devait nommer Hamman comme directeur général alors que c'était Vézina, le directeur des services de réadaptation qui était pressenti pour le poste. Depuis ce temps, le climat des relations de travail s'est détérioré. Il est possible que la guerre entre les deux soit à l'origine du conflit qui ne sert, en fait, qu'à masquer leur lutte interne. Ils empêchent ainsi le Ministère des Affaires Sociales d'intervenir, le syndicat ne servant que de bouc émissaire à ce qui se passe au Pavillon."

\$200,000 chez le diable

Depuis le 9 février, il y a 4 gardes de sécurité pendant 24 heures par jour. A toute fin pratique, selon des estimations conservatrices, cela veut dire qu'il en a coûté environ \$132,480 au Pavillon depuis les débuts uniquement pour ces gardiens.

Il faut ajouter à cela les procédures judiciaires et les avocats que le Pavillon Charleroi-Boyer a payé, soit près de \$15,000.

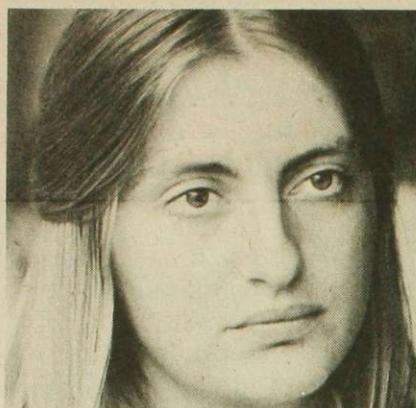
A cette somme, il faut maintenant inclure les frais d'annonces dans les journaux pour recruter des scabs, les lettres à domicile, etc... Sans oublier les frais qu'ont entraînés les multiples déplacements des policiers.

Bref, il en a coûté au bas mot pas loin de \$200,000 aux contribuables. Alors que l'application de la convention collective n'aurait pas entraîné une seule dépense de plus, mais aurait au contraire permis au Pavillon de récupérer des argents (ex: 9 nouveaux postes de cadres créés à même les postes d'éducateurs).



Giselle Guitard,
3 ans d'ancienneté

“Avec les coupures de postes, j'avais la charge de 8 enfants dont certains étaient névrosés, d'autres étaient des cas psychiatriques, certains étaient déficients moyens alors que d'autres étaient déficients profonds. Bref, ce n'était presque pas possible de faire un ouvrage convenable avec toutes ces sortes de déficients. Quant à moi, je ne lâcherai pas le conflit. C'est mon conflit, comme c'est celui de tous les autres du Pavillon.”



Suzanne Plourde, éducatrice

“Je travaillais au Pavillon depuis 5 étés et pendant les fins de semaine. Le Pavillon nous a averti que l'on perdait notre ancienneté à cause de la clause qui dit “absence injustifiée de plus de trois jours...” Entre autre, le syndicat a été obligé de faire un grief pour une personne sur la même chose qu'un grief que nous avons gagné deux ans auparavant. Bref, l'administration n'avait jamais accepté de perdre sa cause et avait décidé de revenir à la charge. Ca prouve comment ils sont anti-syndicaux.”



Jeanne Granche,
2 ans ½ d'ancienneté

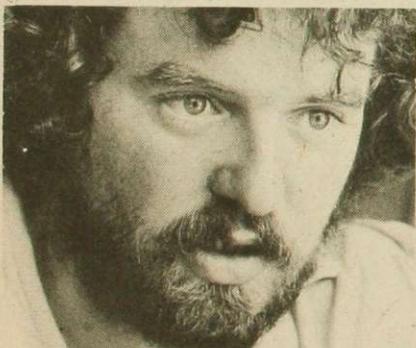
“Je suis préposée à l'unité; j'aime les éducatrices. J'aime mon ouvrage et j'aime les enfants. Le conflit est dur à accepter pour moi. Tout ça a débuté avec les mises à pied, l'augmentation des tâches, les griefs accumulés. J'espère pouvoir rentrer au travail bientôt car j'aime ce que je fais au Pavillon.”



Jacinthe Rousseau,
1 an ½ d'ancienneté

“On ne lâchera pas”

“Quand on regarde ce qu'aura coûté ce conflit aux contribuables, on se dit qu'il est inadmissible de laisser une administration locale faire ce qu'elle veut. Comme le conflit de Mille-Iles, la direction met le paquet pour essayer de casser notre syndicat. Et comme à Mille-Iles, le gouvernement n'intervient pas pour arrêter cette folie des administrateurs. Pendant ce temps, le Pavillon est sale et les jeunes patients y sont gardés dans des conditions insalubres”.



Marcel Potvin,
5 ans d'ancienneté, éducateur

“...et le respect de la démocratie!”

“C'est à vote secret que nous avons décidé d'occuper la cafétéria. Je ne crois pas que Haman ou Vézina en aient fait autant pour décider de faire un lock-out ou nous envoyer l'escouade anti-émeute. Tout comme le tribunal qui a décidé d'aller à l'encontre d'une décision démocratique d'une assemblée générale dûment convoquée. Des leçons de démocratie, c'est le boss et ses scabs qui devraient en avoir. Ce sont eux qui vont à l'encontre de ce qui a été décidé démocratiquement par la majorité des membres du syndicat”.

L'injonction: une arme des patrons

L'injonction dans les conflits de travail, c'est devenu monnaie courante. Près de 70% des conflits de la CSN sont visés par l'une d'elles. Données en sous-main, sans que ceux qu'elle vise ne soient entendus, elles servent d'outil tactique pour les patrons.

A Charleroi-Boyer, l'injonction ne visait pas à forcer le retour au travail. Elle visait à éliminer tout piquetage. Elle fut donnée le jour même où nous sommes tombés en lock-out. Elle fut donnée sans que nous puissions nous y opposer, le juge prenant la parole du directeur-général qui se disait menacé par trois grévistes (trois femmes, plus exactement). Elle a servi à des fins tactiques. Les scabs ont eu peur de la violer. Se sentant sans moyen de pression s'ils la respectaient, ils ont préféré rentrer au travail... de peur d'être victimes de répression judiciaire.

A Charleroi-Boyer, l'injonction sert de prétexte pour amener la police sur les lignes de piquetage. Ceux-ci font ainsi le travail de l'administration qui doit voir à ce que soit respectée l'injonction.

A Charleroi-Boyer, il y a eu des outrages au tribunal. Neuf travailleurs sont passibles d'un an de prison et \$50,000 d'amendes.

Une injonction obtenue par les scabs et suscitée par les patrons

Les scabs, pour leur part, ont obtenu une injonction qui oblige le syndicat CSN à les réintégrer comme membres du syndicat et à baisser la cotisation syndicale spéciale qui leur était imposée. Cette injonction fut défendue par le principal bureau d'avocats qui habituellement travaille pour la FTQ.

Le jeu des scabs, et conséquemment de la partie patronale, est simple. Tous deux cherchent à débarquer l'exécutif du syndicat CSN, à signer un protocole de retour au travail oubliant la réintégration des principaux militants du syndicat en lock-out CSN. Plus tard, il y aurait évidemment désaffiliation de la CSN, etc...

Bref, un petit Commonwealth Plywood du secteur public. Vu sous cet angle, on comprend mieux pourquoi la partie patronale n'a pas demandé une injonction pour forcer le retour au travail...

Nous demandons l'abolition des injonctions dans les conflits de travail. Comme les travailleurs de la CTCUM qui seront emprisonnés, comme les 22 de Commonwealth Plywood qui ont été condamnés à la prison, comme les travailleurs de l'hôpital d'Alma qui ont été condamnés à verser \$50,000 d'amendes, comme tous les travailleurs qui subissent la répression judiciaire; nous lutterons contre cette utilisation abusive des tribunaux qui ne vise qu'à décapiter les syndicats, qu'à s'ingérer dans leurs affaires.

L'injonction, c'est une arme des patrons. Il faut y mettre fin!



APPUYONS LES LOCK-OUTES DE CHARLEROI-BOYER



Tous ceux qui veulent nous aider peuvent nous contacter au 3975
Martial à Montréal-Nord. Tél.: 323-0641

Vous pouvez aussi envoyer vos dons au SYNDICAT DES EM-
PLOYES DE CHARLEROI-BOYER, A/S Fédération des Affaires
Sociales, 1001 St-Denis, Montréal H2X 3J1



SOYONS SOLIDAIRES DES TRAVAILLEURS DANS LA RUE

